

Je deviens client en 5 étapes

COCITER



1

**Je choisis
une coopérative
citoyenne**
de production d'énergie
près de chez moi
(voir verso)



2

**Je deviens
coopérateur**
de la coopérative
de mon choix
en achetant des parts
pour minimum 250 €



3

**Je reçois
mon certificat
de coopérateur**
dès que ma coopérative
m'a enregistré



4

**Je remplis
mon contrat
en ligne**
www.cociter.be
ou j'appelle le
080 68 57 38
(lundi et vendredi de 9h à 12h)



5

**COCITER résilie
mon ancien
contrat**
sans frais pour moi,
ni indemnité, ni coupure

Je bénéficie d'un prix juste
sans promo temporaire
et sans but spéculatif

Je deviens copropriétaire
d'outils de production
d'énergie verte près de chez moi

Je consomme une énergie locale
propre et citoyenne

Pourquoi choisir COCITER ?

Je reçois un dividende
de ma coopérative (jusqu'à 6%)

Je soutiens le mouvement coopératif
et l'économie sociale

J'investis dans ma coopérative

je peux augmenter le nombre de mes parts ou les revendre
(voir les conditions d'investissement et de revente de parts dans votre coopérative citoyenne)